02B-212000830-20230413-1708323-BF

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 14/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CASTIRLA Séance du 13 avril 2023

Nombre de Membres		nbres				
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont Pris part À la Délibération	L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois d'avril à quatorze heures, le Conseil Municipal de CASTIRLA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel sous la Présidence de M. acques-André TOMASINI.			
11	11	09				
Date de c	onvocation	Présents : T	OMASINI Jacques-André, LESCHI Damien, TOMASINI Pierre-Paul, ANTONELLI			
06 avril 2023		Dorothée, ROSSI Antoine, SIMONI Simon Jean, OLIVA Eugène, Jean-Luc SIMONI				

Date de convocation	Absents: Denis TERRACHON
06 avril 2023	Représentés : Christelle TOMASI, Aimée LUSINCHI

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; M Leschi Damien ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions de secrétaire, qu'il a acceptées

<u>DCM-2023-04-09</u>: <u>Comptes Administratifs M14 et M14 Lotissement</u>

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et décisions modificatives de l'exercice considéré,

1- donne acte de la présentation faite par Monsieur Pierre-Paul TOMASINI, premier adjoint, élu comme président de séance pour la présentation des comptes administratifs 2022, lesquels peuvent se résumer ainsi :

M14 LOTISSEMENT

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
Libelies	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés	634013.9			849611.09	634013.9	849611.09
	387792.94	1021806.84	1321806.84	425511.17	1709599.78	1447318.01
TOTAUX	1021806.84	1021806.84	1321806.84	1275122.26	2343613.68	2296929.10
Résultat de clôture Restes à réaliser			46684.58		46684.58	
TOTAUX CUMULES	1021806.84	1021806.84	1321806.84	1275122.26	2343613.68	2296929.10
RESULTATS DEFINITIF			46684.58		46684.58	

M14

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		491 944.94	75.7	464940.18		956885.12
Opération de l'ex	1339838.52	905364.25	592160.54	632734.34	1931999.06	1538098.59
TOTAUX	1339838.52	1397309.19	592160.54	1097674.52	1931999.06	2494983.71
Résultat de clôture		57470.57		505513.98		562984.65
Restes à réaliser	1021473,73	1 291 123			1021473.73	1 291 123
TOTAUX CUMULES	1021473.73	1348593.57			1021473.73	1348593.57
RESULTATS DEFINITIF		327119.94		505513.98		832633.82

- 2- constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des valeurs des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
 - 3- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
 - 4- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors la présence de Monsieur Le Maire et sous la présidence de Monsieur Pierre-Paul TOMASINI, premier adjoint, le conseil municipal décide par :

09 voix pour 00 voix contre 00 abstention

D'adopter les comptes administratifs 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

